

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-056-INFOEPAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018
Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO



N° 18/056/INF-AEP/ASS

SÉANCE DU 04 JUILLET 2018

OBJET : INFRASTRUCTURES – AEP / ASSAINISSEMENT
Remises gracieuses de dettes - Factures du service de l'eau et de l'assainissement.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau potable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Un abonné du service est redevable, au titre de la consommation pour l'année 2017 d'un montant total de 7.553,31 € pour un volume de 1.252 m³.

Cependant, il a introduit une demande de remise gracieuse auprès du délégataire de l'eau et de l'assainissement, chargé du recouvrement des recettes pour son compte et celui de la collectivité. Cette demande de remise est justifiée par le fait qu'il a subi une fuite, majorant ainsi sa consommation.

Pour sa part, le délégataire propose une remise sur la part eau et assainissement, prenant en compte sa consommation habituelle et considérant soit que la fuite n'a pas généré de rejet au réseau d'eaux usées et qu'elle a été réparée depuis.

L'avis du Conseil Municipal est désormais sollicité pour accorder à cet abonné une remise sur la part eau et la part assainissement de la Collectivité, pour un montant total de 335,67 € TTC (soit 218 m³) selon le tableau récapitulatif suivant :

N° DE CONTRAT	7158203	
PERIODE	2 ^{ème} semestre 2017	
MONTANT FACTURE	7.553,51 €	
VOLUME	1.252 m ³	
OBJET DEMANDE	Fuite	
REMISE PART DELEGATAIRE	924,46 €	
REMISE PART COMMUNE (AEP)	218 m ³	84,58 €
REMISE PART COMMUNE (ASSAINISSEMENT)	218 m ³	251,09 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de consentir la remise gracieuse d'un montant de 84,58 € sur la part eau et 251,09 € sur la part assainissement de la collectivité pour le contrat n° 7158203.

ARTICLE 2 : Les dépenses afférentes en résultant seront imputées sur le budget de l'eau potable 84,58 € et sur le budget de l'assainissement 251,09 €.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,